



**REPUBLIQUE DU BURUNDI
ASSEMBLEE NATIONALE
CABINET DU PRESIDENT**

**DISCOURS DU TRES HONORABLE PASCAL NYABENDA,
PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE DU BURUNDI,
A L'OCCASION DE L'OUVERTURE SOLENNELLE DE LA
SESSION PARLEMENTAIRE ORDINAIRE DE JUIN 2018**

Bujumbura, le 04 juin 2018

- **Honorable Membre du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;**
- **Monsieur le Président de la Cour Constitutionnelle ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique et Consulaire accrédités au Burundi ;**
- **Monsieur le Président de la Cour des Comptes ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Commissions et Conseils Nationaux spécialisés ;**
- **Mesdames et Messieurs les membres de la Force de Défense Nationale ;**
- **Mesdames et Messieurs les membres de la Police Nationale du Burundi ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des formations politiques agréées ;**
- **Monsieur le Représentant du Maire de la ville de Bujumbura ;**
- **Monsieur le Représentant du Forum Permanent des Partis Politiques ;**
- **Messieurs les représentants des confessions religieuses ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations de la Société Civile ;**
- **Distingués Invités, Tout Protocole Observé ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

1. C'est pour nous un insigne honneur et un réel plaisir de procéder à l'ouverture solennelle de cette session parlementaire ordinaire de juin 2018, en conformité avec la Constitution de la République du Burundi de 2005 toujours en vigueur qui, dans son article 174, dispose que « *l'Assemblée Nationale se réunit chaque année en trois sessions ordinaires de trois mois chacune. La première session débute le premier lundi du mois de février, la deuxième le premier lundi du mois de juin et la troisième le premier lundi du mois d'octobre.* »
2. Permettez-nous donc, au nom de l'Assemblée Nationale et en notre nom propre, de vous souhaiter la bienvenue et vous remercier très sincèrement d'avoir répondu à notre invitation en venant rehausser de votre présence cette cérémonie, malgré vos nombreuses occupations.
3. Nous souhaitons également aux Honorables Députés un bon retour des vacances parlementaires. Nous les félicitons pour avoir profité de cette période de repos pour effectuer des séjours de travail dans leurs circonscriptions électorales respectives.
 - **Honorables Députés ;**
 - **Distingués Invités ;**
 - **Mesdames, Messieurs ;**
4. L'ouverture de cette session a lieu après que le peuple burundais ait adopté par voie référendaire la nouvelle Constitution de la République du Burundi en date du 17 mai 2018.

En effet, dans son article 179, la nouvelle Constitution dispose que « *l'Assemblée Nationale se réunit chaque année en trois sessions ordinaires de trois mois chacune. La première session débute le premier jour ouvrable du mois d'août, la deuxième le premier jour ouvrable du mois de décembre et la troisième le premier jour ouvrable du mois d'avril.* » L'Assemblée Nationale se trouverait dans l'obligation de se conformer à cette disposition de la nouvelle Constitution.

5. Ceci veut dire que, s'il advenait que Son Excellence Monsieur le Président de la République promulgue cette Nouvelle Constitution dans quelques jours à venir au cours de ce mois de juin, le Parlement Burundais va continuer à travailler parce qu'il va directement basculer de l'ancienne constitution à la nouvelle constitution jusqu'à la fin de ce mois, conformément à cet article 179.

Ces quelques jours du mois de juin, après la promulgation vont nous permettre, en tant qu'Assemblée Nationale, de réaliser deux grandes activités :

- D'abord, nous allons adopter notre Règlement Intérieur à la Nouvelle Constitution de la République du Burundi via la Cour Constitutionnelle.
- Ensuite nous allons procéder à l'analyse et à l'adoption des amendements de la loi budgétaire 2018 pour l'adapter à la Nouvelle Constitution conformément au Traité des Pays de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC).

Toujours conformément à l'article 179 de cette Nouvelle Constitution, le mois de juillet sera encore une fois un mois de vacances parlementaires. Toutefois, Son Excellence Monsieur le Président de la République, garde la latitude de pouvoir nous convoquer en Session Extra-Ordinaire parce qu'il y a pas mal de lois qui nécessitent leur adaptation à la nouvelle loi fondamentale d'une façon urgente.

- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

6. Durant les vacances parlementaires de mai 2018, les Honorables Députés se sont joints à la population dans plusieurs activités telles que la célébration de la Journée internationale du travail et des travailleurs du 1^{er} mai 2018. A cette occasion, les Membres du Bureau et le personnel d'appui de l'Assemblée Nationale ont célébré cette journée au chef-lieu de la province de Ngozi.
7. Comme les autres Burundais, les Honorables Députés étaient également présents au rendez-vous historique du 17 mai 2018, jour du référendum sur la révision de la Constitution de 2005.
8. L'Assemblée Nationale félicite le Gouvernement de la République du Burundi pour avoir organisé ce référendum avec succès et sans aucune aide financière extérieure. Ces sincères félicitations sont adressées également au peuple burundais qui, une fois de plus, a démontré sa maturité politique en participant massivement à ce référendum.

9. L'Assemblée Nationale est très reconnaissante pour tous les efforts fournis en vue de garantir un référendum pacifique, libre, ouvert, transparent et caractérisé, pour la première fois dans l'histoire du pays, par une entière appropriation nationale.
10. L'Assemblée Nationale apprécie, en outre, l'excellent travail de la Commission Electorale Nationale Indépendante(CENI) et ses démembrements pour le professionnalisme dont ils ont fait preuve dans l'organisation de ce référendum depuis le début du processus jusqu'à son heureux aboutissement.
11. L'Assemblée Nationale remercie spécialement les forces de défense et de sécurité ainsi que l'administration pour tout le travail accompli en vue de sécuriser avec succès le bon déroulement de ce référendum. Elle encourage enfin la Nation entière à tirer profit de cet exercice démocratique qui a démontré que, dans l'unité, la diversité et la détermination, le peuple burundais peut réaliser de grands projets et ainsi relever les nombreux défis auxquels il fait face en comptant sur ses propres capacités.
- **Honorables Députés ;**
 - **Distingués Invités ;**
 - **Mesdames, Messieurs ;**
12. Sur le plan de la diplomatie parlementaire, l'Assemblée Nationale a envoyé des délégations dans des activités organisées à l'extérieur du pays, notamment la 6^{ème} Session parlementaire ordinaire de la 4^{ème} Législature du Parlement Panafricain tenue à Midrand, en République d'Afrique du Sud, du 3 au 16 mai 2018.
13. Le Parlement du Burundi a également organisé avec succès la 72^{ème} Session du Comité Exécutif de l'Union Parlementaire Africaine qui s'est tenue du 22 au 23 mai 2018 à l'Hôtel Royal Palace, ici à Bujumbura, capitale de notre pays. Vingt-six pays africains étaient représentés.
14. L'Assemblée Nationale apprécie très hautement l'appel lancé à l'Union Européenne par les délégations parlementaires qui ont participé à cette Session pour que les sanctions économiques et financières qu'elle a prises contre le Burundi soient levées et qu'elle procède à la normalisation de ses relations avec le Burundi.

15. L'Assemblée Nationale note avec satisfaction que, durant sa Session de Bujumbura, le Comité Exécutif de l'Union Parlementaire Africaine s'est rendu compte de la stabilité du Burundi aux niveaux politique, social et sécuritaire. Elle encourage les autres organisations régionales et internationales tel que le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) à ne pas hésiter de tenir leurs réunions au Burundi.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

16. Sur le plan législatif, au cours de cette session ordinaire de juin 2018, il était prévu les projets de loi suivants:

- i. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord modifiant pour la deuxième fois l'Accord de Partenariat entre les membres du groupe des Etats d'Afrique, des Caribes et du Pacifique d'une part et la Communauté Européenne et ses Etats membres d'autre part signé à Cotonou le 23 juin 2000 et modifié une première fois à Luxembourg le 25 juin 2005 ;
- ii. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord sur l'Etablissement de la Force en attente d'Afrique Orientale ;
- iii. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi du Protocole de la Communauté Est-Africaine sur la Paix et la Sécurité ;
- iv. Le Projet de loi relative à la stabulation permanente et interdiction de la divagation des animaux domestiques et de basse-cour ;
- v. Le Projet de loi portant Réglementation du médicament, de l'exercice de la pharmacie, la profession d'Opticien et de l'Art des Tradipraticiens ;
- vi. Le Projet de loi régissant les capitaux ;

- vii. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'accord de don n°D276-BI pour le financement du projet pour la restauration et la résilience du paysage entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement(IDA) signé à Bujumbura le 24 mai 2018 ;
- viii. Le Projet de loi portant création, délimitation de la Commune Buhayira et délimitation de la Commune Murwi en province Cibitoke ;
- ix. Le Projet de loi portant adhésion par la République du Burundi à la convention de 1954 relative au statut des apatrides ; et
- x. Le Projet de loi portant adhésion par la République du Burundi à la convention de 1961 relative à la réduction des cas d'apatridie.

17. Comme à l'accoutumée, nous sollicitons les Membres du Gouvernement pour qu'ils poursuivent leur habituelle collaboration avec l'Assemblée Nationale en apportant leurs éclaircissements indispensables à l'analyse des projets de loi.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

18. L'Assemblée Nationale apprécie la démarche de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR), qui consiste à écouter la population en vue de l'aider à se remémorer son passé et à mieux gérer les blessures causées par des crises répétitives que notre pays a connues.

19. La CVR est encouragée à poursuivre ses efforts destinés à permettre au peuple burundais de forger une mémoire collective, réparatrice et réconciliatrice.

20. Cependant, il est déplorable qu'au moment où des efforts sont en train d'être fournis pour réconcilier définitivement et durablement les filles et les fils du Burundi, il y ait encore des terroristes qui endeuillent notre pays, comme ce fut le cas dans la province de Cibitoke, en commune de Buganda, dans le village de Ruhagarika,

tout près de la frontière qui sépare notre pays de la République Démocratique du Congo. Dans cette localité, de paisibles citoyens innocents, dont des enfants et des femmes, ont été sauvagement assassinés.

21. L'Assemblée Nationale condamne cet acte ignoble. Tout en s'associant aux familles éprouvées, elle demande que des enquêtes soient menées et qu'une fois identifiés, les auteurs de cette barbarie soient traduits en justice et punis conformément à la loi.

22. L'objectif de ces terroristes était de tenter d'arrêter et de saboter le référendum du 17 mai 2018 qui, malheureusement pour eux, s'est déroulé dans le calme, la sérénité et en toute sécurité sur tout le territoire national.

- **Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;**
- **Distingués Invités, Tout Protocole Observé ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

23. Pour conclure notre propos, nous vous réitérons nos remerciements pour être venus rehausser de votre présence cette cérémonie. Nous vous sommes reconnaissants pour la précieuse attention que vous accordez aux activités de l'Assemblée Nationale.

24. Nous souhaitons aux Honorables Députés pleins succès dans l'accomplissement de leurs missions constitutionnelles. Nous ne cesserons jamais de le répéter, la clé de la réussite se trouve dans l'assiduité, l'engagement, la clairvoyance, le sens de responsabilité et la loyauté à la Nation. A cela s'ajoute l'esprit de cohésion et de collaboration, qui nous a toujours caractérisé.

25. C'est sur ces paroles que nous déclarons ouvertes les activités de la session parlementaire ordinaire de juin 2018.

Nous vous remercions.